



ETUDE CAS PAR CAS

Projet Payolle (T1)

Note complémentaire

Objet : Note complémentaire sur les engagements de la commune à mettre en place des mesures de gestion à long terme sur le site.

Compte tenu des actions engagées afin de limiter les impacts résiduels du projet sur le milieu naturel, un suivi à long terme sera mis en place :

Faune flore

Les mesures de restauration de milieu ou de certaines de ses fonctionnalités écologiques (revégétalisation, mesures en faveur de la petite faune...) feront l'objet d'un bilan. Celui-ci présentera les résultats des suivis des impacts du chantier et de l'exploitation. Il permettra de vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place à long terme et de mettre en place, si nécessaire, des adaptations.

Zones Humides

Un suivi à long terme des zones impactées par le projet sera mis en place afin d'évaluer l'efficacité des mesures de mise en défens.

Espèces exotiques envahissantes

Un plan de gestion sera mis en place sur les sites sensibles, ainsi qu'une information au public afin d'éviter des introductions d'espèces allochtones (poissons dans le lac par exemple)

Aménagements et actions de sensibilisation du public

1. La création de cheminements et la lisibilité accrue des accès permettront de canaliser le public et d'éviter les déplacements anarchiques aux bords des cours d'eau. Cette organisation contribue indirectement à la protection des berges, en réduisant le piétinement spontané, l'érosion localisée ou la perturbation de la végétation rivulaire.
2. Des espaces d'interprétation permettront une approche pédagogique du site en donnant les codes nécessaires au respect de l'environnement naturel. Le nouvel espace d'accueil servira à cet effet, ainsi que des circuits et/ou outils d'interprétation matériels et numériques. Ce travail est en cours d'étude en parallèle de l'étude de maîtrise d'œuvre. Le diagnostic environnemental réalisé par la maîtrise d'œuvre servira de base pour la confection de ces outils d'interprétation (milieux et espèces remarquables, impact des activités humaines...).



Une évaluation de ces aménagements sera organisée pour en étudier l'efficacité et les évolutions, si nécessaire. L'organisation de ce suivi sera prévue dès la mise en place de ces aménagements.

La commune de Campan souhaite protéger le site de Payolle en organisant les activités de loisirs déjà présentes mais jusque-là pratiquées de façon anarchique. Les aménagements permettront la compréhension et le respect du site sur l'ensemble de ses activités, ainsi que l'orientation des visiteurs dans leurs pratiques avec pour premier objectif le respect de l'environnement.

